



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 103667

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la sécurité des participants aux festivals de musique. En effet, ces manifestations sont de plus en plus souvent l'objet d'incidents plus ou moins graves, notamment par l'usage ou la vente de produits illicites, par des faits de prostitution ou par différents trafics, et montrent les lacunes d'organisation et le manque d'encadrement de ces grands rassemblements populaires. Le drame du festival des Vieilles Charrues l'a montré durant l'été. Ces festivals drainent une faune proche de la délinquance qui ne vient pas toujours par attrait de la musique, mais attirée par le souhait d'écumer ce genre de manifestations pour en tirer des profits personnels. Il conviendrait donc de mieux intégrer le paramètre sécurité dans les conditions d'organisation en raison du nombre, sans cesse croissant, des participants. Il lui demande donc s'il compte se pencher sur cette question.

Texte de la réponse

Les préfets prennent en compte avec la plus grande vigilance les problèmes de sécurité que peuvent poser les rassemblements festifs. C'est ainsi que le festival des Vieilles Charrues qui rassemble 200 000 personnes dans un lieu circonscrit fait l'objet tous les ans d'une concertation locale toujours plus étroite entre les services de l'État et les organisateurs. Ces derniers, dont le sérieux et le professionnalisme ne sont plus à démontrer, ont présenté aux autorités un dossier de sécurité complet, prenant en compte tant les problèmes d'ordre public que de secours à personnes. Le drame auquel se réfère l'honorable parlementaire n'est pas rattachable à un fait de délinquance, aussi tragique puisse-t-il être, puisque l'enquête a démontré qu'il s'agissait d'un suicide.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103667

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9513

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1372